

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Juillet

NOUVELLES POLITIQUES

Le Banquet des Maires

Nous croyons savoir que le banquet qui devait être offert aux Maires de France sous la présidence de M. Carnot, par le conseil municipal de Paris, aura lieu seulement le 14 août. Il y aurait grande réception le 10 août, à l'Hôtel-de-Ville.

Arrestation de cinq espions

Paris, 17 juillet, soir.

On télégraphie de Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) à un journal de la région :

« La population de notre commune a été vivement impressionnée par l'arrestation de cinq espions prussiens, opérée avant-hier dans les circonstances suivantes :

Il y avait grande foule au café Sautier. Les paysans des environs s'y arrêtaient, revenant de la foire de Gaillard. Au milieu d'eux était un groupe de cinq individus qui parlaient allemand et ne se gênaient pas pour crier fort, car ils ne croyaient pas être compris. Mais, au nombre des consommateurs, étaient deux laitiers suisses, habitant l'un Thery, l'autre Borcier, qui comprenaient l'allemand, et prévinrent le maître de l'établissement. Celui-ci fit avertir les gendarmes.

Les inconnus furent invités à passer dans une pièce voisine, où on les interrogea; ils ne purent établir leur identité. On les fouilla et on les trouva porteurs de plans de la frontière Suisse, de la frontière de l'Ain et de la frontière de la Haute-Savoie. »

La Triple alliance

Contrairement aux assertions de certains journaux italiens, un avis de Constantinople dément formellement l'adhésion de la Turquie à la Triple Alliance.

La Prusse et Lazare Carnot

On mande de Berlin que le gouvernement prussien a décidé de faire rendre les honneurs militaires aux restes de Lazare Carnot lors de leur exhumation pour le transfert au Panthéon.

Toutes les troupes de la garnison de Magdebourg prendront part à la cérémonie.

Boulangier

D'après l'Événement le Gouvernement posséderait d'autres charges contre Boulangier.

La Presse prétend que le général Boulangier ayant été rayé des cadres de l'armée par le général Logerot n'est plus justiciable des conseils de guerre.

La Haute Cour

Il est inexact que de nouvelles arrestations aient été ordonnées au nom de la Haute Cour.

Les explications du général Boulanger

M. Chincholle adresse de Londres au Figaro une correspondance dont voici les passages les plus intéressants : C'est la réponse du général au réquisitoire.

Londres, 16 Juillet.

« Pour moi, l'arrêt et le réquisitoire feront long feu. Déjà l'opinion publique est faite et archi-faite. La Haute-Cour peut prononcer tous les jugements qu'elle voudra : plus elle me condamnera et plus je serai absous par le pays.

« Je suis inculpé du crime d'attentat contre l'Etat : je ne comprends point. L'Etat, je l'avoue, m'a paru malade. J'ai cru, je crois encore, je croirai toujours qu'une autre Constitution lui est nécessaire. Il est bizarre de m'accuser de vouloir attenter contre la sûreté de l'Etat dont je souhaite au contraire, et plus ardemment que quiconque, la sûreté, mais la vraie. Ce qu'il y a d'étrange encore, dans cette accusation, c'est que l'Etat lui-même, à part quelques gouvernants qui ne paraissent pas avoir d'autre intérêt, demande une Constitution nouvelle et se montre en tout d'accord avec moi.

« On parle de tentatives d'embauchage ? Je mets au défi la Haute Cour de présenter aux électeurs soit un officier, soit un soldat que j'ai tenté d'embaucher. Je connais trop l'armée pour avoir essayé de la compromettre. Je la respecte trop pour en avoir eu même l'idée. Tout ce qui est dit au sujet de l'embauchage n'est qu'un tissu de mensonges plus ou moins mal présentés.

« Je suis inculpé du crime de complot : cela est un comble ; on m'a offert des sièges électoraux, je les ai acceptés ; j'ai dit tout haut mes aspirations ; on m'a répondu : ce sont les nôtres ! Sur le terrain électoral, qui, sous l'Empire même, était ouvert à tous j'ai agi au grand jour. Il m'est arrivé, il est vrai, de m'entretenir avec mes amis ou mes partisans des événements de la veille ou du lendemain. Mais je ne sache pas que cela soit interdit même aux électeurs qui ne sont pas candidats.

« On m'a reconduit à la gare de Lyon ; on m'a acclamé à la revue de Longchamps ; comme tous les bons Français, j'ai souhaité le remplacement de M. Grévy par un président qui ne faciliterait pas les agissements d'un gendre compromettant. S'il y a dans tout cela trace de complot, je crois qu'on peut accuser de ce crime tous les électeurs.

« La troisième accusation ne tient pas debout d'avantage et j'en serais écœuré si tout ce qu'il fait le ministère depuis la fin de février n'avait tari en moi les sources du dégoût. On m'accuse du crime de détournement d'une somme de 243,000 francs. Ah ! cela n'est pas bête. Nos ministres, qui pourtant ne savent pas grand-chose, savent au moins l'horreur instinctive qu'ont tous les Français pour les tripotages d'argent. Ils es-

saient de me déshonorer ; vous me voyez bien paisible. C'est qu'il n'y a pas moyen pour la Haute Cour de me poser en tripoteur.

« Il m'est si aisé de démontrer que je n'ai jamais vu un sou des fonds secrets ! L'argent donné l'a toujours été, non par moi, mais par mon chef de cabinet. Je n'ai pas eu par les mains un seul billet de cent francs sur tout l'argent disponible. Je n'ai même, je vous le jure, jamais touché la clef de la caisse. Insistez bien sur ce point. Le seul reproche qu'on puisse me faire est de n'avoir point procédé absolument comme mes prédécesseurs. J'ai réalisé des économies sur certains chapitres, afin de pouvoir dépenser plus d'argent sur la frontière d'Allemagne. »

« Le général Boulanger a ensuite répété qu'il avait reçu de son successeur tous les quittus réglementaires relatifs à l'emploi des fonds secrets : puis il a ajouté :

« Si je voulais me dérober, je répondrais : L'affaire est depuis longtemps liquidée ; il n'y a plus à en parler. Il me plaît au contraire, d'en parler : j'affirme que nul ministre ne s'est servi plus prudemment, plus économiquement que moi des fonds secrets. Mon collègue des affaires étrangères sait bien, d'ailleurs, tout le parti que j'en ai tiré, notamment dans l'affaire Schnebel. Je lui ai alors fourni des renseignements qui lui manquaient et que me permettait d'avoir l'emploi que je faisais des fonds secrets.

« On prétend, paraît-il que j'ai donné 100,000 francs à Rochefort. La vérité est qu'il a dépensé pour mon élection dans le Nord une trentaine de mille francs en numéros de propagande. J'ai voulu que le comité les lui rendit : il s'y est refusé. On n'a pu d'ailleurs trouver contre moi, dans les papiers saisis chez Reichert, que des fragments isolés d'une action utile, nécessaire, éminemment patriotique, qui ne tromperont personne. On sait bien que dans un palais, par exemple, toutes les pierres ne sont pas belles. En matière de fonds secrets surtout, c'est le résultat seul qu'il faut voir. La Haute Cour a tort de compter sur des choses qui ne sont déshonorantes que pour ceux qui les soulèvent. Ceux-là veulent s'en faire des armes qui achèveront de les tuer.

« Quant à moi, écoutez : on essaie de me salir par une accusation qu'on croit avilissante. Savez-vous le cas que j'en fais ? Je suis fatigué de ces trois dernières journées : J'irai ce soir au théâtre. »

M. Chincholle, a insisté auprès du général Boulanger pour en obtenir des explications plus complètes sur les dispositions de M. Reichert :

« La Haute Cour, a-t-il dit, a absolument terrorisé Reichert qui a la bravoure du soldat, mais pas celle du citoyen.

« On prétend que je me suis servi des fonds secrets pour ma propagande : il est vrai que depuis elle m'a parfois coûté cher ; mais il faut ne pas se douter de l'importance de la situation d'un ministre pour le croire obligé de payer sa réclame. On me célébrait tellement que je n'avais pas besoin d'aller aux gens. Ils venaient à moi.

sont prêts...

— Comment ?...

— J'ai envoyé M. d'Elcigaray à notre fonderie de Louai. Depuis un mois, on y travaille nuit et jour sous son active direction. Si bien que, présentement, nous pouvons mettre en ligne trois batteries de mortiers capable de commencer le feu, et que nous avons quinze cents bombes en magasin.

Louvois frappa avec colère sur la table :

— Alors, c'est vous qui êtes ministre de la guerre ! Je ne suis plus que votre commis ! Le commis du commis de M. de Mazarin !...

L'autre poursuivit sans s'émouvoir :

— Pièces et projectiles ont été essayés devant nombre d'ingénieurs militaires et d'officiers d'artillerie, et M. de Seignelay mon fils, que j'avais dépêché pour assister à l'expérience, me mande que celle-ci a pleinement réussi...

Le marquis sursauta brusquement, et avec un de ces emportements qui devaient le perdre plus tard dans l'esprit de son maître :

— Si vous me prenez ma besogne, grondait-il, que ne me débarrassez-vous pareillement de ma montre, de ma bourse et de mon portefeuille !...

Colbert allait répliquer. Louis ne lui en laissa pas le temps. Il jeta son *quos ego* entre les deux ministres, comme Mercure sont bâton entre les deux serpents :

— Doucement, mesieurs, doucement donc ! Vous oubliez que c'est au roi seul qu'il appartient de donner des ordres. Or, le roi de France n'est, que je ne sache, ni le fils d'un marchand de drap ni le petit-fils d'un conseiller à la cour des

« Les libraires, les dessinateurs, les chansonniers n'avaient pas d'argent à me demander, par la bonne raison qu'ils espéraient en gagner beaucoup, rien qu'en faisant crier : *La vie du général Boulanger. En revenant d'la revue, etc.* »

M. Chincholle n'a pas voulu quitter le général Boulanger sans lui demander son avis sur la loi relative aux élections multiples. Le général Boulanger s'est déclaré enchanté.

« La lutte sera plus intense, dit-il ; elle sera partout aussi vive qu'elle l'a été à Paris pendant l'élection de janvier. L'estampille que je donnerai à mes candidats n'en aura que plus de valeur. Je dirai : « Candidat dans telle circonscription de Paris, je n'ai pas le droit de poser ma candidature chez vous. Votez pour un tel qui représente absolument mes idées, et celui-là aura toutes les voix que j'aurais eues. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Un beau mariage

Jeudi a été célébré le mariage de M. Louis Bernardin, frère du secrétaire général de la préfecture du Lot, avec Mlle Jeanne Relhié, fille de M. le docteur Relhié, ancien maire de Cahors, conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur.

Les témoins étaient, pour la mariée, M. le docteur Baldy, officier de la Légion d'honneur, et M. Bousquet Caprais, ancien président du tribunal de commerce, chevalier de la Légion d'honneur. Pour le marié, son oncle, M. le docteur Guillot et M. Arnaud, préfet du Lot.

L'affluence était considérable et le cortège très brillant. Sitôt après la cérémonie religieuse, les voitures ont emporté les invités à Hauterive, propriété de la famille Relhié, où le repas de nocce a eu lieu.

On nous écrit d'Hauterive :

S'il est une fête joyeuse, c'est bien celle qui suit un mariage accompli sous d'heureux auspices : Hauterive en offrait, jeudi, le plus charmant exemple.

Après la bénédiction nuptiale donnée à Cahors, de nombreuses voitures emportaient à la campagne les familles Relhié et Bernardin, ainsi que tous leurs invités.

Dans une allée ombreuse, on avait établi une vaste tente, sous laquelle se dressait une magnifique table admirablement servie.

La joie, l'entrain, la cordialité la plus grande ont présidé à cette réunion tout intime et cependant si brillante.

C'est que Madame Relhié en a fait les honneurs avec une grâce, un charme, une amabilité qui ont enchanté tous les convives. Aussi lui a-t-on adressé les plus sincères remerciements, tan-

aides.

Il faisait allusion à la profession du père de Colbert et à la charge du grand-père de Louvois.

Il prit une plume sur la table.

— Je vais envoyer commandement à M. le maréchal d'avoir à courir sus sur-le-champ à M. de Loraine.

Puis, tout en écrivant :

— Vous serez libres, chacun en ce qui vous concerne, de lui adresser les instructions que vous jugerez nécessaires pour mener la campagne à bonne fin.

Puis encore, après avoir signé :

— M. de Maupertuis est-il là ?

Le lieutenant des mousquetaires entra :

— Monsieur, reprit Louis, voyez, je vous prie, si M. d'Alaméda ne serait pas dans la Galerie.

— M. le duc vient d'y arriver, Sire, et il s'y entretient, en ce moment, avec M. le lieutenant de police.

Le roi se leva, et, saluant ses ministres de la main :

— Au revoir, messieurs, et tâchez désormais de vivre en meilleure intelligence.

..... Dans les travaux de transformation et de développement exécutés par Mansard, le passage couvert qui entourait le château avait disparu pour faire place à un balcon qui n'avait guère de remarquable que ses supports de fer ouvragé. C'est ce qu'on appelait la Galerie. Un écrivain nommé Lebloueur en parle de la façon suivante, dans un opuscule intitulé : *la Promenade de St-Germain*

69 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XX

Louis XIV et Louvois eurent cette commune exclamation :

— Des bombardes !

C'était on se le rappelle, celle que Colbert avait poussée, lorsque Renaud d'Elcigaray lui avait pour la première fois, parlé de son invention. Alors, de même que notre Gascon avait jadis expliqué au ministre ce que c'était qu'une bombe et qu'un mortier, le ministre, à son tour, avec non moins de clarté, détailla à ses deux auditeurs la nature, la forme, l'emploi et l'action des nouveaux engins de destruction. Quand il eut terminé, après avoir mis sous les yeux du souverain et du marquis les dessins et les devis élaborés par Petit-Renaud :

— Voilà qui est vraiment magnifique ! s'écria Louis avec enthousiasme. Et quel est, je vous prie, l'inventeur de cette terrible machine ?

— Un de vos gentilhommes du Béarn : M. d'Elcigaray, Sire.

— Que demande-t-il pour cela ?

— L'honneur de commander la première compagnie des bombardiers de Votre Majesté.

— C'est bien : vous lui expédiez un brevet de capitaine, aussitôt que cette compagnie sera en voie de formation.

— La compagnie est sur pied, Sire : j'avais chargé un ancien sergent du régiment de la Ferté — qui vient de reprendre du service — de recruter nos meilleurs pointeurs pour en composer le noyau.

M. de Louvois faisait le gros dos :

— Humph ! bougonna-t-il, j'imagine qu'il serait orgueil de s'informer, avant tout, de ce que les gens du métier pensent de cette mirifique invention.

Colbert ne regarda même pas son adversaire ; on eût dit que celui-ci n'existait pas pour lui. Il poursuivit, toujours en s'adressant au roi :

— Votre Majesté estime-t-elle que M. Vauban soit un juge compétent en la matière qui nous occupe ?

— Certes !

— Eh bien ! voici le rapport dans lequel il conclut à l'adoption immédiate du système de mon inventeur.

Louis se tourna vers le marquis :

— Vous entendez, il faut faire fabriquer des suites des bombes et des mortiers...

— Oui, par la morbleu ! j'entends, Sire. Mais on n'improvise pas de semblables mécaniques... Et quand je serais moi-même derrière les ouvriers pour les presser à coup de canne...

— Ne prenez pas cette peine, interrompit Colbert avec calme ; les mortiers sont fondus et les bombes

dis que des toasts étaient portés à l'excellent père de famille, au savant médecin, à l'ami distingué du plus illustre des enfants de Cahors, avec l'expression des meilleurs souhaits pour les jeunes mariés dont le nom déjà bien porté dans le Lot réunit les plus vives sympathies.

A. G.

Le 7^e de Ligne

On annonce pour lundi, l'arrivée à Cahors de M. le général Warnet, commandant en chef, inspecteur général du 17^e corps d'armée.

Brevet de capacité

On a été définitivement reçus les jeunes gens dont les noms suivent :

Bénédicti, Bennet, Bessac, Blaviel, Bombezy, Bouel, Cauzinille, Cenac, Combebias, Couzy, Decremps, Laboucarie, Lapergue, Larigaldie, Lasbouygues, Malbecq, Puech, Rigal, Roldès, Verdé.

Nécrologie

Nous apprenons à l'instant la mort de M^{me} Mairot, épouse du distingué directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Cahors. M^{me} Mairot était âgée de 26 ans à peine. Nous prenons une part bien vive au malheur qui frappe si inopinément de nos universitaires les plus estimés.

Les obsèques auront lieu demain dimanche, à 8 heures.

Le traitement des Instituteurs

Dans une de leurs dernières séances, le Sénat et la Chambre ont voté la loi relative aux instituteurs et aux institutrices.

Cette loi fixe les traitements alloués aux instituteurs du peuple.

Voici le tableau des traitements :

INSTITUTEURS		INSTITUTRICES	
5 ^e classe.	1.000 fr.	5 ^e classe.	1.600 fr.
4 ^e —	1.200	4 ^e —	1.200
3 ^e —	1.500	3 ^e —	1.400
2 ^e —	1.800	2 ^e —	1.500
1 ^{re} —	2.000	1 ^{re} —	1.600

Les titulaires placés à la tête d'écoles comprenant plusieurs classes, reçoivent un supplément de traitement calculé de la manière suivante :

50 fr., si l'école à 2 classes; 100 fr., si l'école à 3 classes; 150 fr., si l'école à 4 classes; 200 fr., si l'école à 5 classes; 250 fr., si l'école à 6 classes ou plus.

A Paris, le supplément sera porté au double. Dans les écoles qui comprennent une classe d'enseignement primaire supérieur, de cours complémentaire, le maître chargé de ce cours reçoit un supplément de traitement de 200 fr.

Les instituteurs et institutrices stagiaires touchent un traitement de 800 fr.

VILLE DE CAHORS

Samedi 20 Juillet 1889 à 8 h. 1/2 du soir sur les Allées Fénélon.

Grande fête de Charité, au bénéfice des familles victimes de la catastrophe des mines de St-Etienne, et des pauvres de la ville de Cahors.

Sous le patronage de la municipalité, avec le concours des sociétés chorales et instrumentales.

Première Partie

Allégo, — par la Musique Cadurcienne.

Chœur, — par l'Orphéon.

La Marseillaise, — par la Musique.

Deuxième Partie

Conférence patriotique par M. Gourdox fils, avant 1789 — 1870 — 1889.

Troisième partie

Chœur, — par l'Orphéon.

Allegro, — par la Musique.

Chœur, — par l'Orphéon.

Places réservées 1 fr. — Chaises dans l'enceinte réservée 0 fr. 50. — Bancs 0 fr. 25.

en-Laye.

« Toute la cour donne le nom de *galerie* à ce balcon qui est, en effet, assez large pour qu'on l'appelle ainsi. On y est charmé d'une vue si accomplie, qu'il n'est personne qui ne s' imagine être transporté dans l'ancienne Assyrie ou dans l'ancienne Egypte, par la machine de quelque songe, et qui ne s'y trouve comme dans un de ces jardins suspendus dont ont fait tant de bruit (1). »

C'est là, qu'à l'issue du conseil, Louis XIV était accoutumé à recevoir les personnes qui avaient quelque requête à lui présenter ou auxquelles il avait lui-même à adresser quelque communication.

M. d'Alaméda s'y était rendu en quittant mademoiselle de la Tremblaye.

Dans le trajet de l'hôtel Montausier au château, le vieux seigneur avait distribué à tous venants toute sorte de petits saluts, onctueux, caressants et bénisseurs, qui fleurissaient, comme myrthe et encens l'ancien dignitaire de l'Eglise. A voir sa mine souriante, sa façon à la fois cavalière et discrète de regarder les jolies promeneuses, et l'art exquis avec lequel il graduait, selon l'importance de chacun, les politesses rendues aux hommes, personne ne se serait douté de la tension de son esprit et du travail mental auquel il se livrait.

— Ainsi, se disait-il en marchant au soleil afin de réchauffer sa vieillesse, il faut que je le retrouve,

(1) Cette fameuse galerie ou balcon a disparu, avec ses supports ouvragés, dans la reconstruction de la nouvelle façade.

Cycle-Club Cadurcien

Une course d'entraînement pour MM. les membres du Cycle-Club aura lieu le dimanche 21 juillet.

Point de départ : quai Champollion, 5 bis, à 7 h. du matin.

Le capitaine de route, G. VALETTE.

CYCLE-CLUB-CADURCIEN.

Courses de Velocipèdes

Le 28 Juillet sur les Allées Fénélon

PROGRAMME

Première course. — Course d'enfants, tricycles, 600 mètres (2 tours) quatre prix : Médailles artistiques modèle gradué.

Deuxième course. — Réserve aux juniors du Cycle-Club Cadurcien (bicycles et bicyclettes) 1,200 mètres (4 tours). — 1^{er} prix : 80 fr. ; 2^e prix : 60 fr. ; 3^e prix : 40 fr.

Troisième course. — Réserve aux juniors du Cycle-Club Cadurcien (tricycles) 1,200 mètres (4 tours). — 1^{er} prix : 80 fr. ; 2^e prix : 60 fr. ; 3^e prix : 40 fr.

Quatrième course. — Bicycles et bicyclettes (Régionale), 3,900 mètres (13 tours). — 1^{er} prix : 100 fr. ; 2^e prix : 60 fr. ; 4^e prix : 30 fr. ; 4^e prix : médaille grand module.

Cinquième course. — Course pédestre : 2 tours de piste.

Sixième course. — Tricycles (Régionale), 3,900 mètres (13 tours). — 1^{er} prix : 100 fr. ; 2^e prix : 60 fr. ; 3^e prix : 30 fr. ; 4^e prix : médaille grand module.

Septième course. — Monocycles. — Prix : 30 fr. **Huitième course.** — Grand prix (Internationale). — Bicycles et Bicyclettes. — 7,200 mètres (25 tours). — 1^{er} prix : 300 fr. ; 2^e prix : 100 francs.

Neuvième course. — Course d'honneur. — Bicycles et Bicyclettes (obligatoire pour tous les coureurs) 2,400 mètres (8 tours).

1^{er} prix : Un objet d'art offert par M. le Président de la République; 2^e prix : médaille grand module ; 3^e prix : médaille moyen module.

Société de Secours Mutuels

La Société de Secours mutuels célébrera, Dimanche prochain, 21 du courant, la fête de Saint-Vincent-de-Paul, son patron.

Elle se réunira dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à 8 heures et demie du matin.

A neuf heures elle assistera, dans la chapelle des Cloîtres de l'Eglise Cathédrale, à une messe qui sera suivie d'une allocution et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Après la cérémonie, la Société rentrera dans le lieu ordinaire de ses séances pour entendre le rapport de M. le Président.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 19 juillet

Vendredi, est venu devant le tribunal correctionnel de Cahors, le procès intenté au journal *Alliance Républicaine* par les frères Lugan de Luzech, au sujet d'un article paru dans les colonnes de ce journal à la date du 30 mai 1889.

La demande des frères Lugan était soutenue par M^e Munin-Bourdin *Alliance* a été défendue par M^e Dalat.

Après les plaidoiries, le tribunal a mis l'affaire en délibéré ; le jugement sera rendu à l'audience du 25 courant.

Caisse nationale d'épargne

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de Mai 1889.

Versements reçus de 3,267 déposants, dont 710 nouveaux 680,897,25
Remboursements à 1,633 déposants, dont 443 pour solde 530,484,82
Excédant des Versements 150,412,43

Le Directeur des Postes et des Télégraphes, A. BAFRET.

ce Joël. Il le faut. Je l'ai promis. Il n'y avait que ce moyen pour sauver la situation compromise par la monstrueuse innocence de cette petite fille, que je suis arrivé à temps, pour souffler à la favorite. Il le faut pour retenir cette farouche à la cour. Car il est de toute nécessité qu'elle ne quitte pas Saint-Germain. Le roi en tient déjà dans l'aile, c'est certain. Je mettrai mes deux mains au feu que ce n'est que pour me parler d'elle qu'il me fait venir ce matin... Oui, mais où dénicher ce jeune rustre ? Présent, il gérait mes projets... Absent, il est capable de les faire avorter... Et moi qui croyais connaître les femmes parce qu'on les pratique depuis plus d'un demi-siècle. Pardieu ! comme je jurais lorsque j'étais d'épée, avoir été l'ami de ce démon en vertugadin qui s'appelait madame de Chevreuse; le confident d'Anne d'Autriche, la belle reine de Buckingham et de Mazarin; un mousquetaire à bonnes fortunes; le confesseur de tout un chapelet de pénitentes mondaines; le témoin, sinon l'acteur de toutes les intrigues galantes qui ont illustré la fin du dernier règne et le commencement de celui-ci, — et avoir failli me briser contre les scrupules d'une ingénue !... Il est vrai que ce n'était ni madame de Chevreuse, ni la reine Anne d'Autriche, ni mes bonnes fortunes, ni mes pénitentes, ni les maîtresses de Fouquet, ni les premières conquêtes du roi, qui m'avaient habitué à ces scrupules-là !... C'est égal, un philosophe — et c'est peut-être moi — a eu bien raison de dire que la femme est capable de tout même du bien !

La première personne que l'ambassadeur aperçut, en pénétrant dans la *Galerie*, fut messire Nicolas

BULLETIN ÉLECTORAL

Candidature de M. Many

M. Jules Many, procureur de la République à Cahors, vient de demander à être relevé de ses fonctions.

Son intention est de poser sa candidature aux élections générales dans l'arrondissement de Gourdon.

On nous assure même que M. Many défendra, le 4 août prochain, le journal *Alliance*, devant les jurés du Lot, dans le procès en diffamation que les députés du Lot lui intentent.

LUZECHE

CIRCULAIRE DE M. BERGON
Mes chers compatriotes,

Vous m'avez honoré plusieurs fois de votre confiance en me choisissant pour votre mandataire au conseil général ; je viens solliciter encore vos suffrages pour ce poste d'honneur et de dévouement.

Je suis fermement attaché au gouvernement de la République, le seul qui puisse éviter à la France, par sa politique sage, libérale et pacifique, les guerres et les révolutions qui pourraient entraîner la ruine de la patrie.

Je continuerai à secondar toutes les mesures qui pourront favoriser la prospérité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, afin d'atténuer les ravages causés par le phylloxéra et d'améliorer ainsi le sort de nos populations agricoles.

Je ne cesserai d'honorer et de respecter les croyances sincèrement religieuses, mais je crois que la religion, pour exercer son influence bienfaisante, doit être dégagée de toute passion politique.

Tous mes efforts tendront à donner une puissante impulsion aux travaux de la vicinalité et à obtenir de l'Etat les subventions dont notre viticulture a tant besoin pendant la crise actuelle.

Electeurs, soyez bien assurés que vous me trouverez toujours loyalement disposé à prêter mon concours le plus empressé à tous ceux qui voudront bien s'adresser à moi pour les affaires qui les intéresseront, heureux, comme par le passé, de pouvoir rendre service à mes compatriotes.

En un mot, je redoublerai de zèle et d'énergie pour bien remplir mon mandat et rester ainsi constamment digne de votre confiance et de votre estime.

Veillez agréer, chers concitoyens, l'assurance de mon sincère et patriotique dévouement.

Denis BERGON,
Conseiller général sortant.

Candidature de M. Guilhou

M. Guilhou, maire de Luzech, pose sa candidature au conseil général, contre celle de M. Bergon, dans le canton de Luzech.

SAINT-GERMAIN

CIRCULAIRE DU DOCTEUR BOUYÉ

Chers électeurs,

Depuis plus de 20 ans, d'abord pour le Conseil d'arrondissement, ensuite pour le Conseil général, vous m'avez honoré de vos suffrages.

J'ai eu deux fois à lutter contre le regretté M. Ganiayré, un adversaire qui était digne, celui-là, de toute estime et à l'honorabilité duquel je me suis toujours plu à rendre hommage.

J'ai la conscience d'avoir rempli mon devoir, en défendant, en toutes circonstances, les intérêts de notre canton.

Je viens pour la cinquième fois vous demander la continuation de mon mandat. Ai-je besoin de vous dire qui je suis ? Vous me connaissez tous, vous savez tous que je suis resté fidèle à mon drapeau qui est celui de l'Appel au peuple.

de la Reynie, maître des requêtes et lieutenant général de la police du royaume. Celui-ci avait sous le bras un assez volumineux dossier de cuir, contenant des papiers de toutes sortes. L'ex-mousquetaire alla à lui, et, après l'échange des courtoisies d'usage :

— Cher monsieur, lui dit-il, puisque vous êtes l'homme qui connaissez le mieux ce qui se passe à Paris, tâchez donc de me renseigner sur ce qu'est devenu un brave garçon auquel je m'intéresse fort et qui a disparu depuis un mois...

Monsieur le duc, je suis à votre dévotion.

— Ce garçon était tout fraîchement débarqué du fond de sa province. Un Breton de Belle-Isle-en-Mer si j'ai bonne souvenance : figure honnête, costume du pays, taille et carrure de jeune athlète. Signe particulier : à l'échine une rapière qui n'en finit pas.

Le magistrat eut un mouvement de surprise :

— Oh ! oh ! s'exclama-t-il, voilà un portrait en trois mots qui a bien l'air de s'appliquer à quelqu'un de ma connaissance !... Meshuy ! il serait bizarre que le personnage que vous cherchez fût justement celui dont je viens entretenir Sa Majesté. Des poings à démolir une muraille, n'est-ce pas ?

— En effet.

— Et répondant au nom de Joël ?

Ce fut au tour de M. d'Alaméda de s'étonner :

— Joël... C'est cela... Vous savez où il est ?

— Il est à la Bastille, parbleu !

— A la Bastille ?

Mais, en présence de la misère générale, de l'aggravation des impôts, des tripotages, des infamies dont nous sommes les témoins depuis dix ans, je suis entièrement partisan de la politique révisionniste du général Boulanger :

Parce qu'il lutte pour la liberté, pour la paix, pour l'honneur de la France ;

Parce qu'il veut mettre fin au régime de ces petits tyranneaux de village qui, sous prétexte de haine contre un dictateur, font ou veulent faire de chaque citoyen un esclave à leur dévotion ;

Parce que, avec la liberté du culte, il veut rendre au père de famille le droit sacré et primordial de diriger l'instruction de ses enfants ;

Parce qu'il veut mettre fin aux tripotages, au gaspillage de nos finances et arriver ainsi à la diminution des impôts ;

Parce qu'enfin il combat énergiquement ce gouvernement de favoritisme, de corruption et de peur que nous subissons depuis dix ans.

Chers électeurs,

Pénétrez-vous de l'importance que peut avoir le vote du 28 juillet. — Ne craignez pas les menaces ; ne tenez aucun compte des promesses, car l'heure de la délivrance approche, et nos tyrans n'auront le temps ni de réaliser les unes, ni de tenir les autres.

Votez donc, avec toute votre indépendance, sans faiblesse comme sans crainte, et avec la confiance que donne la certitude du succès.

Dr BOUYÉ,
Conseiller général sortant.

Les concours de poulinières et de pouliches

Suivant un arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 1^{er} juillet, les concours qui doivent avoir lieu cette année, pour l'amélioration de la race chevaline, auront lieu :

A Cahors, le mardi 13 août, à 8 h. du matin.

A Figeac, le mercredi 14 août, à 8 h. du m.

A Gramat, le vendredi 11 août, à 7 heures du matin, pour les poulinières ; le samedi 17, à 7 h. du matin, pour les pouliches.

La commission d'examen est composée de l'inspecteur général des haras du quatrième arrondissement (Agen) ; de M. le directeur du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot ; de M. le commandant du dépôt de remonte d'Aurillac ; et, enfin, des quatre membres ci-après, choisis par M. le ministre de l'agriculture :

M. de Verninac, sénateur, au château de Croze, commune de Sarrazac ;

M. Vival, conseiller général, maire de Figeac ;

M. Rey, docteur en médecine, président de la Société agricole et industrielle du Lot, à Saint-Denis, près Catus ;

M. Laparra, maire de Cardaillac.

Des primes, dont le montant s'élève à 12,150 francs, ont été affectées à ces concours tant par le Conseil général que par l'Etat.

Nous ferons connaître, prochainement, le programme détaillé.

CASTELNAU

Dimanche, 21 juillet, les électeurs de la commune de Castelnau-Montrater sont convoqués, à l'effet de procéder à l'élection complémentaire municipale de sept conseillers municipaux.

CAJARC

Un chien enragé a mordu cinq personnes, qui sont parties pour Paris afin de se soumettre au traitement de M. Pasteur.

Ces victimes sont le fils de M. le directeur de l'exploitation des mines de phosphates à Cajarc ; il est âgé de douze ans ; un enfant du même âge, le jeune M... ; une jeune fille de dix-neuf ans ; un forgeron de Larnagol et un charron de Cajarc.

LES JUNIES

Miné par une maladie incurable qui lui causait les plus vives douleurs, le sieur François Cavalé, cultivateur aux Junies, a mis fin à ses

— A telle enseigne que le major qui fait fonction de gouverneur, en attendant le remplacement du titulaire décédé, me fait demander sur quel pied il doit y être traité... Car vous n'ignorez pas, monsieur le duc, qu'à la Bastille chaque prisonnier est nourri avec plus ou moins de luxe et de simplicité, selon sa qualité, son importance, sa fortune ou les instructions particulières données par le chef de l'Etat...

L'ancien ami de M. Baissemieux de Montlezun savait tout cela de longue date. Aussi interrompant son interlocuteur :

— Mais pourquoi a-t-on mis ce pauvre diable en prison !

M. de la Reynie se gratta la perruque du bout de l'ongle :

— Grave, très grave... Violation des édits, duel mort d'homme... Ce pauvre diable comme vous le dites, a tout bonnement pourfendu un brigadier de mousquetaires.

— On l'a arrêté, naturellement, et la comtesse a évoqué l'affaire ; mais comme il n'a pu faire ses preuves de noblesse, ces messieurs du point d'honneur ne se sont pas montrés disposés à déroger en le jugeant...

— Et alors ?

— Alors, ma foi ! vous me voyez assez perplexé. Devant quelle juridiction faut-il le traduire pour que force reste à la loi ? Je suis venu chercher à ce sujet les ordres de Sa Majesté...

En parlant de la sorte, le lieutenant de police avait tiré de son dossier une feuille de vélin, écrite à mi-marge, en tête de laquelle on pouvait lire cette formule : *Rapport au roi.*

(A suivre.)

jours en se tirant un coup de fusil dans la gorge. La mort a été instantanée.

MOISSAC

On lit dans la *Feuille Villageoise* : Samedi, vers 9 heures du soir, le nommé Capayrou, âgé de 29 ans, demeurant aux Jouanets, eut avec sa femme une vive discussion. Il allait se porter à des violences sur son épouse, lorsque ses parents l'empêchèrent de mettre son projet à exécution. Capayrou, qui était couché, se leva, s'habilla et sortit de la maison à la porte de laquelle il ne vint frapper que dimanche au soir, vers onze heures. Le père Capayrou vit lui ouvrir et s'aperçut bientôt que son fils était couvert de sang.

Interrogé, le malheureux déclara qu'à la suite de la scène de samedi, il s'était rendu à Montauban où il avait erré dans les rues toute la journée du dimanche; le soir venu, il s'est fait prêter 15 fr. par sa tante, et que cette somme lui avait servi à acheter un revolver et 25 balles avec lequel il avait essayé de se suicider, le soir, à 300 mètres environ de son domicile.

Après s'être une première fois tiré les six coups de son arme dans la tête, il a eu la force de recharger et de la décharger sur lui.

Lorsque le malheureux est entré à la maison, il tenait encore le revolver dans sa main; il a cependant pu lui-même laver ses blessures.

M. le docteur Dupuy a extrait plusieurs balles, il a déclaré qu'il n'espérait pas pouvoir sauver Capayrou. Six balles ont pénétré dans la tête, dont une à six centimètres de profondeur.

M. le procureur de la République et M. le commissaire de police se sont transportés sur les lieux pour procéder à une enquête. Capayrou a pu répondre aux questions qui lui ont été adressées.

VITICULTURE

Culture de la truffe

II. — Causerie sur le même sujet (Suite)

Je vois Henri qui a l'air de vouloir faire une question. Eh bien, mon ami, parle sans crainte.

— Monsieur, avant-hier vous nous avez défendu de dénoncer et vous avez même puni Ferdinand parce qu'il avait porté plainte contre son camarade; vous nous avez dit qu'il n'y avait rien de plus méprisable qu'un délateur.

— Très bien, mon ami; je vois avec plaisir que vous retenez bien mes leçons, et je suis content de voir que vous aimez à vous rendre compte des choses. Eh bien, mes enfants, j'avais raison, avant-hier, en vous parlant contre les délateurs de profession, c'est-à-dire contre ces êtres qui sont à l'affût des défauts et des fautes des autres, pour aller vite les dévoiler pour les mettre dans la peine, pour les faire châtier et mépriser. Il n'en est pas ainsi à l'égard d'un malfaiteur qui a pour système de faire du tort à ses semblables. Non seulement ce n'est pas un mal de le dénoncer, mais c'est même un devoir de fraternité, comme vous l'apprend Paul Bert, dans son *Cours de morale*, puisque, en dénonçant le coupable, vous protégez une foule de citoyens qui seraient victimes de sa mauvaise conduite. C'est pour cela que les dénonciateurs sont toujours bien reçus par la justice qui fait respecter les droits mutuels de chacun.

Bientôt il n'existerait plus de ces gens-là, si le Gouvernement républicain, si soucieux des intérêts des pauvres cultivateurs, accédait au vœu que je me permets d'émettre : faire une bonne loi qui ordonnât la surveillance de la vente de la truffe, comme il en est de la vente des boissons.

III. — Récolte de la Truffe

Le trois décembre au soir (1888), pour répondre au désir de mes élèves, je leur promettais une promenade, et le lendemain, à dix heures, pas un seul ne manquait à l'appel. Impatients de partir, chacun avait déjà fixé dans son esprit le but de la promenade. « Partons, partons donc; qu'attendons-nous ? » Les uns voulaient se diriger vers Beaussac, les autres vers St-Pierre. Après avoir un instant pris plaisir à les laisser délibérer, j'opinai à mon tour.

— A Jean-Blanc, le voulez-vous ! (Voyez page 1).

— Oui, à Jean-Blanc, à Jean-Blanc ! tel fut le cri unanime, pressé qu'on était de partir.

Se mettre en rang fut l'affaire d'un instant.

— En route ! en route !

— Un moment de patience, mes amis. Avec quoi lèverez-vous la truffe ?

— La truie, voici la truie ! Edouard nous amène celle de son père.

— Maintenant, en route et sans précipitation. Edouard, tu nous suivras conduisant la bête.

Au moment où le petit bataillon s'ébranle, un espiègle entonne :

Allons enfants de la patrie,
Le jour de cave (1) est arrivé...

Un immense éclat de rire couvre la voix du chanteur. Le mot était juste, nous allions en effet caver.

Après une heure de marche que la gaieté et la narration de nombreux dialogues font trouver courte, nous arrivons.

L'un des plus anciens :

— Monsieur, c'est ici que vous nous avez conduits, il y a quatre ans, pour nous montrer les ravages du phylloxera. Il y avait encore quelques pieds de vigne, aujourd'hui il n'en reste plus trace.

Ces lieux, du reste, ne sont étrangers à personne; je leur en ai fait assez souvent le tableau pour que tous s'y reconnaissent sans y être jamais allés. Aussi ne sont-ils point surpris de voir les jeunes chênes qui ont détrôné ou plutôt occupé la place laissée vacante par la vigne phylloxérée.

— Edouard ! Emile ! Prosper !... Qui conduit la truie ?... C'est Jules.

Le licou de la pauvre bête avait souvent changé de mains depuis le départ. Jules amène ici la truie. Je la prends et me dirige vers les jeunes arbrisseaux. Tout le monde sait combien le porc femelle est friand de la truffe. Le moindre parfum lui décèle le précieux tubercule et le moindre groin lui suffit pour le mettre à nu. Mais comme il n'obéit qu'à son instinct, c'est avec la même rapidité que le caveur doit protéger le fruit et le disputer à sa voracité. Un coup de bâton appliqué à propos sur le nez de l'animal, suffit pour lui faire lâcher prise. C'est ainsi que je fais.

Pendant que la bête mange quelques grains de maïs donnés en échange, la belle truffe que je venais de soulever avec la pointe ferrée de mon bâton circule aux mains des enfants. Leur cri d'admiration détourne un instant mon attention; la bête en profite pour avaler un second tubercule plus beau que le premier, mais que j'aperçois à peine au moment où il disparaît dans les profondeurs de sa gueule.

Paul. — Monsieur, vous ne lui jetez pas du maïs, cette fois ?

— Mes amis, le maïs est une récompense qu'elle reçoit en faisant bien. Est-ce qu'à l'école je vous donne des bons points quand vous faites mal ?

— Vous nous punissez alors.

— Sans doute, parce que vous avez l'intelligence de votre devoir. La truie, elle, n'a pour la conduire que son instinct; elle lui a obéi, comme elle m'aurait obéi si, en la menaçant, je lui avais tracé son devoir.

— Mais alors, pourquoi ce bâton ?

— Mes enfants, le bâton des caveurs est destiné à passer entre le tubercule mis à jour et la gueule de l'animal, quelquefois à déraciner une ronce embarrassante, ou à soulever une pierre qui fait obstacle. Jamais à lui tomber sur les reins.

Rappelez-vous qu'on ne doit jamais battre les animaux. Trop de brutalité les rebute, tandis que par la douceur on obtient ce que l'on veut.

Auguste. — M. Charles n'a pas besoin de truie pour trouver la truffe, il se sert de son chien. C'est plus commode et plus économique; il n'a pas besoin de bâton ni de maïs, et le chien le suit plus facilement.

— Oui, une certaine espèce de chiens, comme tu le dis, est employée à cet usage. Mais sais-tu par qui ? Par les voleurs le plus souvent. Il est vrai que des familles riches trouvent plus agréable d'avoir de ces sortes de chiens que des porcs auxquels elles sont néanmoins obligées d'avoir recours pour ramasser à fond leurs truffes; les chiens ne font que signaler l'endroit où elles gisent.

Cependant notre truie, encouragée par les grains de maïs, faisait de mieux en mieux son travail; elle courait de chêne en chêne, ne les abandonnant que lorsqu'il ne restait plus de truffe exhalant son parfum.

Arthur. — La truie veut tout prendre aujourd'hui aux endroits qu'elle fouille, se réservant sans doute de visiter une autre fois les endroits qu'elle ne regarde pas. A votre place, Monsieur, je ne la laisserais pas aller à son gré, je la forcerais de chercher partout.

— L'animal, mes enfants, sait parfaitement qu'au pied des chênes qu'il laisse il n'y a rien. J'ai toute confiance en lui.

— Comment le sait-il ?

— Par l'odorat qui ne le trompe jamais.

— Alors ce ne sera pas la peine de repasser aux endroits visités; si l'odorat ne le trompe pas, vous prenez tout maintenant.

— Non, son odorat, quoique très sensible, ne saurait arriver à ce qui ne donne aucune odeur; or, la truffe qui n'a pas atteint un certain degré de maturité, est inodore. Celle qui ne sent pas aujourd'hui, répandra son parfum dans huit jours ou en moins de temps, et à son tour sera cueillie. Un figuier est tout à fait l'image de la truffière. Ce soir vous prenez toutes les figues mûres. Dans quelques jours, l'arbuste est de nouveau chargé d'excellents fruits. Et comme ça, tant qu'il reste une figue verte.

Les truffes, comme les autres fruits, ne mûrissent pas toutes à la fois; c'est un avantage,

(1) Cave est l'action de soulever la truffe.

du reste, très considérable qui permet de conserver plus longtemps le fruit dans toute sa fraîcheur. Mais remarquez, mes enfants, que tandis que la chaleur est nécessaire aux autres fruits pour mûrir, le froid, au contraire, mûrit la truffe. Toutefois, s'il était trop rigoureux, elle gèlerait.

MEULET,

Instituteur public à Cahors (Lot).

(A suivre).

ETUDE

de M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7.

VENTE

SUR

Saisie Immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice, le **lundi Deux septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf**, audience des vacations, à midi.

Conformément aux articles 32 et 33 du décret du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, sur les Sociétés de Crédit Foncier, et suivant exploit de M^e Contou, huissier à Cahors, en date du vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, le *Crédit Foncier de France* a fait signifier à monsieur Auguste-Jean-Pierre-Marie-Henry NADAL, notaire, et à madame Blanche-Clotilde-Jeanne-Marie-Joseph-Christine DE MAYNARD DE SAINT-MICHEL, domiciliés ensemble à Valprionde, emprunteurs, un commandement d'avoir à payer des annuités arriérées, sous peine d'y être contraints par la voie de l'expropriation de leurs immeubles.

Ce commandement contenait, conformément au décret précité, la désignation des biens qui devaient être expropriés.

Suivant procès-verbal du même huissier, en date du dit jour vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, la dite Société, le *Crédit Foncier de France*, a fait pratiquer, au préjudice des dits époux Nadal, à la saisie des immeubles par destination leur appartenant et qui seront plus loin désignés.

Le commandement fait aux dits époux Nadal étant resté sans résultats, l'original, ainsi que celui du procès-verbal précité ont été transcrits au bureau des hypothèques Cahors, le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 430, numéro 4.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente des immeubles a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, où il est tenu à la disposition du public.

En conséquence et à la requête du *Crédit Foncier de France*, société anonyme dont le siège social est à Paris, rue des Capucines, numéro 19, agissant poursuites et diligences de son gouverneur, demeurant au siège social, laquelle constitue pour son avoué près le tribunal civil de Cahors M^e Lacosse, demeurant à Cahors, rue Fénélon, numéro 7.

Sur la tête et au préjudice des dits époux NADAL, domiciliés à Valprionde.

Il sera procédé, le **lundi Deux Septembre** mil huit cent quatre-vingt-neuf, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant au palais de justice de la dite ville, à midi, chambre des vacations.

A la vente en un seul lot des immeubles ci-après désignés :

Désignation

DES IMMEUBLES A VENDRE, TELLE QU'ELLE EST FAITE AU COMMANDEMENT SAISIE.

Le *Château et la terre de Trépadou*, situés commune de Montcuq et par extension sur les communes de Bagat et de Fargues, le tout canton de Montcuq, arrondissement de Cahors (Lot). Cette propriété est divisée en trois exploitations :

- 1^o La Métairie du Château;
- 2^o La Métairie haute;
- Et 3^o Le Moulin.

Elle consiste en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres, prés, vignes, bois, pâturés, bruyères et landes, le tout porté au cadastre, savoir :

Commune de Montcuq, section A, 3, 5, 7, 9, 12, 15, 19, 21, 23, 4, 5, 6, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 27, 31, 32, 33, 37, 38, 39, 21, 22, 23, 24 bis, 25, 26, 40, 41, 42, 2, 17, 4, 6, 8, 10, 11, 13, 14, 16, 18, 20, 22, 27, 4, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 34, 35, 36, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 36, 37, 38, 39, 40, 33, 34, 34, 35, 37, 38, 39, pour une contenance de quatre-vingt-quatre hectares vingt-quatre ares, ci..... 84,24.

Commune de Bagat, section F, numéros 12, 15, 16, 17, 18, 19, 11, 13 et 14, pour une contenance de sept hectares cinquante-sept ares soixante centiares, ci..... 7,57,60.

Et commune de Fargues, section E, numéros 14, 5, 5, 6, 7, 8, 10, 9, 2 P, 2 P et 42, pour une contenance de un hectare cinquante-deux ares vingt centiares, ci..... 1,52,20.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte, sans aucune exception ni réserve, avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y avoir été faites depuis le contrat de prêts.

Nota. — Il sera vendu avec les biens plus haut désignés, les immeubles par destination

suivants saisis par le procès-verbal de recollement du vingt-deux mars dernier, dont il a été parlé plus haut.

Ces immeubles sont :

- 1^o Trois charrettes à bœufs;
- 2^o Deux jugs;
- 3^o Deux charrires en fer, dites araires;
- 4^o Quatre bêches;
- 5^o Deux paires de bœufs.

Avec explication que mademoiselle Marie Cambron les revendique comme étant sa propriété, par acte public aux minutes de M^e Bousquet, notaire à Saos.

6^o Une herse.

Dans une grange un grand tas de foin ou de regain pouvant se porter approximativement à la quantité de trente-cinq quintaux métriques. Dans la même grange un tas de paille dont la quantité peut être portée à vingt ou vingt-cinq quintaux métriques.

2^o Dans la commune de Fargues se trouve le moulin à eau :

- 1^o Une charrette et un mulet avec les accessoires, tels que harnais, aubardes, etc.
- 2^o Dans une grange servant d'étable un tas de foin ou de regain dont la quantité approximative peut être portée à deux quintaux métriques.
- 3^o Une autre quantité de paille pouvant se porter à près de deux quintaux métriques.

Ce moulin se compose de deux tournants avec leurs meules et trémies et est affermé par monsieur Nadal à un sieur Delmon, suivant acte régulier et aux minutes de M^e Blianié, notaire à Montaignut.

Mise à prix :

Tous les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de **dix mille francs**, ci..... 10,000 fr. En sus des charges.

Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA : Aux termes de l'article 38 du décret loi du 23 février 1852, l'adjudicataire sera tenu :

- 1^o D'acquiescer dans la huitaine de la vente, à titre de provision dans la caisse du *Crédit Foncier de France*, le montant des annuités dues par le saisi;
- 2^o Et après les délais de surenchère de verser le surplus du prix à ladite caisse, jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur, sauf néanmoins son action en répétition, si la société avait été indûment payée à leur préjudice.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, F^o

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : BOUDET.

Marché de La Villette du 19 juillet

Bœufs amenés, 1,095; vendus, 1,244; prix extrêmes du kil., 1,14 à 1,46.
Vaches amenées, 247; vendues, 410; prix extrêmes du kil., 0,89 à 1,24.
Taureaux amenés, 310; vendus, 301; prix extrêmes du kil., 0,89 à 1,08.
Veaux amenés, 1,394; vendus, 1,142; prix extrêmes du kil., 1,00 à 1,84.
Moutons amenés, 11,572; vendus, 11,078; prix extrêmes du kil., 1,45 à 1,96.
Porcs gras amenés, 4,840; vendus, 3,440; prix extrêmes du kil. 1,35 à 1,65.

Marché de Bordeaux du 19 juillet

Bœufs amenés, 198; vendus, 194; prix extrêmes des 50 kil., 52 à 72 fr.
Vaches amenées, 60; vendues, 44; prix extrêmes des 50 kil., 47 à 67 fr.
Moutons amenés, 591; vendus, 217; prix extrêmes des 50 kil. 75 à 95 fr.

BOURSE. — Cours du 19 juillet 1889.

3 0/0.....	83 47
3 0/0 amortissable (nouveau).....	87 00
4 1/2 0/0 1883.....	104 75
Actions Orléans.....	1,336 25
Actions Lyon.....	1,292 50
Action Panama.....	52 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	408 00
Obligations Lombardes.....	305 25
Obligations Saragosse.....	356 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	89 45

BONS DE L'EXPOSITION

A Lots au porteur remboursable à 25 fr. avec 25 entrées à l'Exposition. Prix : 26 fr.; Bons sans entrées, 16 fr.

Massip, 50, rue Alsace-Lorraine, Toulouse.

Quelques sages avis

A cette époque de l'année on éprouve des maux de tête, des étourdissements; la digestion se fait mal, on est congestionné. Ne mettez aucun retard, ayez recours aux **Pilules Giequel**; elles agiront comme un laxatif doux et efficace; elles chasseront les humeurs, la bile et les glaires, et vous préserveront aussi de bien des maladies. Très efficaces aussi contre la paralysie, l'hydropisie, les maladies du cœur, du foie, la jaunisse. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les **Pilules Giequel**, à 1 fr. 50 la boîte.

Ah ! Qu'il fait chaud !

C'est le cri que chacun pousse... On est en sueur, on s'essouffle... Les muqueuses buccales sont excitées par la chaleur, la pureté de l'haleine s'altère, les gencives enflammées sont d'un désastreux effet sur la dentition et — comme plus on boit, plus on transpire — ce ne sont pas les boissons fraîches qui peuvent calmer cette irritation. Le moyen le plus sûr c'est celui que pratiquent les personnes qui font usage de **L'Élixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac**. Avec des lotions quotidiennes du célèbre dentifrice la bouche garde sans cesse une délicieuse fraîcheur, l'haleine sa pureté et, de plus, l'action corrodante qu'exerce sur la blancheur et la solidité des dents, l'élévation excessive de la température est absolument détruite.

A. SEGUIN — BORDEAUX

ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.
POUDRE : 1, 25, 2 et 3 Fr.
PATE : 1, 25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

Hernies

Descentes, Chutes de Matrices.

Guérison certaine et radicale

TRAITEMENT MIGNAL-SIMON.

Médecin-Herniaire, aux Herbiers (Vendée).

Notice gratis et franco. — Affranchir.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

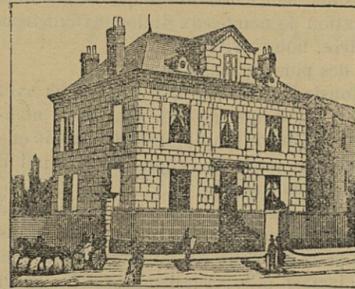
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr., 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors : chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.



DENTS ET DENTIERS PERFECTIONNÉS

(Les meilleurs Systèmes Français, Anglais et Américains)

POSÉS sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis).

Facilité de Paiement

ANESTHÉSIE LOCALE permettant d'opérer sans douleur.

GUÉRISON des maladies des dents et des gencives.

TRAITEMENT des dents déchaussées et chancelantes, aurifications, plombages, métallisations, obturations siliceuses imitant l'émail des dents, redressements et toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

M. AUDOUARD obtient un véritable succès dans le traitement des anomalies de position des dents permanentes; jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, il parvient à rendre régulières les dentures les plus difformes.

ELIXIR et POUDRE DENTIFRICE ALCALINE au Quinquina, pour blanchir et fortifier l'émail des dents et raffermir les gencives, ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de médecins. Ces dentifrices, traités particulièrement pour combattre certaines affections climatologiques, sont préparés avec un soin minutieux et doivent, au choix des substances qui les composent, les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître.

L'Élixir, la bouteille de 75c, 15 fr.

La Poudre, la boîte, 5 et 10 fr.

EXPÉDITION FRANCO

Depuis douze ans que M. AUDOUARD habite Brive, sa clientèle s'est accrue dans de telles proportions qu'il a dû agrandir considérablement son installation pour pouvoir la satisfaire. Il a transféré son Cabinet rue du Maréchal Brune, n° 16; deuxième entrée rue Louis Latrade, plusieurs salons d'attente.

Visible tous les jours, de 9 à 11 h. du matin, et de 1 à 5 heures du soir.

(DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, de vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD, BRIVE

Bibliographie

LE BON JOURNAL paraît le jeudi et le dimanche. Abonnements : Un an : France, 15 fr.; Étranger, 18 fr. Bureaux à la librairie C. Marpon et Flammarion, éditeurs. — (5^e année). Sommaire du numéro 342, 18 juillet 1889. — Lucien Descaves. La Mendicité est interdite. — Charles Mérouvel. La Comtesse Hélène (suite). — Louis Enault. Le Château des Anges (suite). — Armand Silvestre. Rose de mai (suite). — Gustave Aimard. Le Trouveur de Sentiers (suite). — Xavier de Montépin. Le Gros Lot (suite).

ST-NICOLAS (10^e année). Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris. — Sommaire du numéro 33, 18 juillet 1889. — Nos Gloires nationales (***). — Le Tueur de Daims, Meryem Cecyl, d'après Féminore Cooper. — Le Pied gauche. Marthe Bertin. — Le numéro 8, 713. S.-E. Robert. — La Hache de Ranero. Victorien Aury. — L'Annuaire. C. Wirth. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Illustrations par Més, E. Zier, Fanny, Vierge, Barnes, Gaillard, etc.

Petit Manuel des Electeurs et Candidats, par Charles Constant, avocat à la Cour d'appel de Paris. — Paris, 1889, A. Giard, 16, rue Soufflot. — Prix : 50 centimes.

A la veille des élections législatives de 1889, la librairie A. Giard (16, rue Soufflot, à Paris), vient de mettre en vente un « Petit Manuel des Electeurs et Candidats, appelé à rendre de très grands services.

Ce petit manuel, composé par M. Charles Constant, avocat à la Cour d'appel de Paris, avec cette épigraphe : « Le suffrage universel, c'est le droit et le salut », n'a d'autres prétention que de résumer les lois, décrets et circulaires ministérielles qui composent, à l'heure actuelle, notre législation électorale. Les formules que contient ce petit livre seront notamment d'une grande utilité pratique.

Il est toujours bon de rappeler aux candidats, aux électeurs et aux fonctionnaires leurs droits et leurs devoirs. On est parfois tenté de trop user des premiers et de trop négliger les seconds. Avec le « Petit Manuel des Electeurs et Candidats », chacun possèdera les conseils de nature à assurer aux élections prochaines la liberté et la sincérité des votes.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE. H. Lami-rault et C^o, 61, rue de Rennes, Paris.

La célébration des fêtes du Centenaire de 1789 attire plus vivement que jamais l'attention du grand public sur les choses de la Révolution française. Aussi lira-t-on avec intérêt, dans la 19^e livraison de la « Grande Encyclopédie, un très bel article de M. Edme Champion sur les « Cahiers des Etats Généraux ».

Une livraison spécimen est envoyée contre 1 franc en timbres-poste.

Chemin de fer d'Orléans

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Poste
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 30	6 ^h 45	12 ^h 30	PARIS. — D.	2 ^h 20	9 ^h 50
Mercuès	6 40	1 12	6 45	1 12	— Express.	7 40	7 45
Parnac	6 52	1 25	6 57	1 25	BORDEAUX.	» »	5 45
Luzach	7 4	1 30	6 35	1 30	— » »	» »	5 45
Castelfranc.	7 18	1 43	6 50	1 43	M.-Libos. — D.	8 35	3 11
Puy-l'Évêque.	7 30	1 54	7 3	1 54	Fumel.	8 42	3 18
Dursavel.	7 40	2 2	7 12	2 2	Soulrac-Touzac	8 53	3 30
Soulrac-Touzac	7 49	2 14	7 21	2 14	Dursavel.	9 3	3 39
Fumel.	8 1	2 21	7 33	2 21	Puy-l'Évêque.	9 11	3 48
M.-Libos. — A.	8 8	2 27	7 40	2 27	Gastelfranc.	9 26	4 3
BORDEAUX.	3 51	8 11	4 43	8 11	Luzach.	9 38	4 16
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	11 46	Parnac.	9 47	4 26
					Mercuès.	9 58	4 38
					CAHORS. — A.	10 10	4 56

De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS			
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Poste
CAHORS. — D.	6 ^h 50	10 ^h 34	5 ^h 22	10 ^h 34	TOULOUSE. D.	5 ^h 55	9 ^h 11
Sept-Ponts.	7 5	10 49	5 37	10 49	BORDEAUX.	12 25	12 25
Cieutat.	7 44	11 27	6 17	11 27	Montauban. D.	7 20	10 40
Labenne.	7 54	11 35	6 30	11 35	Founeuva.	7 35	10 52
Montperat.	8 5	11 47	6 44	11 47	Albias.	7 48	11 5
Borredon.	8 19	12 2	7 1	12 2	Résille.	8 5	11 8
Causade.	8 30	12 10	7 14	12 10	Causade.	8 27	11 18
Réalville.	8 40	12 19	7 25	12 19	Borredon.	8 42	11 28
Albias.	8 48	12 27	7 35	12 27	Montperat.	9 8	11 46
Founeuva.	8 57	12 35	7 45	12 35	Labenne.	9 32	12 9
Montauban. A.	9 13	12 50	8 2	12 50	Cieutat.	9 45	12 12
BORDEAUX.	7 14	5 55	5 59	7 14	Sept-Ponts.	10 15	12 42
TOULOUSE. A.	1 40	3 50	6 51	1 40	CAHORS. — A.	10 27	12 53

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Poste
CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	11 ^h 30	PARIS. — D.	2 ^h 20	9 ^h 50
Cabessut, halte	7 49	11 41	5 25	11 41	CAPDENAC. D.	7 45	11 30
Arcambal.	8 2	12 4	5 36	12 4	Lamadelleine.	7 58	11 54
Vers.	8 12	12 21	5 45	12 21	Toirac.	8 11	12 15
Saint-Géry.	8 21	12 38	5 53	12 38	Montbrun, hal.	8 21	12 30
Conduché.	8 35	1 5	6 6	1 5	Cajarc.	8 34	12 52
St-Girg, halte.	8 43	1 14	6 13	1 14	Calviac, hal.	8 43	1 6
St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 22	1 35	St-Martin-Lab.	8 55	1 26
Calviac, hal.	9 5	1 44	6 30	1 44	St-Girg, halte.	9 4	1 37
Cajarc.	9 21	2 10	6 46	2 10	Conduché.	9 12	1 55
Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 57	2 24	Saint-Géry.	9 28	2 22
Toirac.	9 44	2 45	7 7	2 45	Vers.	9 35	2 35
Lamadelleine.	9 58	3 10	7 20	3 10	Arcambal.	9 45	2 56
CAPDENAC. A.	10 12	3 26	7 33	3 26	Cabessut, halte.	9 57	3 10
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	11 46	CAHORS. — A.	10 6	3 20

VICHY

Administration — Paris, 5, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet on 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 70 centimes

de revendra chez 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires de un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresse, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

PÉPINIÈRE

de Vignes Américaines et de Vignes Greffées

CAHORS — Rue de l'Abattoir — CAHORS

Souscriptions aux plants greffés soudés livrables dès l'automne prochain. — Prix selon choix du porte-greffe et du greffon.

Matériel de Greffage. — Machines à greffer

Couteau-greffoir (Kunde). — Pierre à aiguiser, du Levant. — Raphia. — Pince-Alliès, pour la greffe au bouchon.

Bouchons fendus, moyens 5 fr. 50 le mille.

— 1^{re} grosseur 6 fr. —

Fil de fer fractionné galvanisé ou recuit, au choix 1 fr. 25 le kilog.

Pulvérisateur (L'Eclair de Vermorel), modèle 1838, perfectionné et renforcé, cuivre rouge. Pulvérisation régulière et continue, travail rapide et parfait livrable après essai. Prix : 40 fr.

Sulfate de cuivre (1^{re} qualité), au cours.

Soufre sublimé et trituré, raffiné, au cours.

Eau Céleste, concentrée, 0 fr. 60 le litre.

Echallas pour la vigne, toutes longueurs.

Ouvriers spéciaux pour le greffage sur table et sur place

PRIX MODÉRÉS

PRIÈRE DE S'ADRESSER A

M. Louis ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Ste-Barbe

CAHORS (Lot)

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racins et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy-l'Évêque (Lot)

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.